

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 14 septembre 2026, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET
Date de convocation du Conseil municipal : 08 septembre 2026

PRESENTS : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Bernard BOURGIE, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Valérie POUYET, Claude VIAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Stéphanie CUSSONNET, Sylvain BONNET, Coralie CHAPUIS, Morgane MOUNIER, Tanguy NAIME, Yvon VALEYRE, Sophie NAVARRO-OTT, Joël VEYRAC, Elénice SUZAT,

EXCUSES REPRESENTES : Michel BEAL (procuration donnée à Bernard BOURGIE), Alain BEAL (procuration donnée à Joëlle GOMEZ), Céline VIALON (procuration donnée à Elisabeth MOULIN), Gérard COURBON (procuration donnée à Yvon VALEYRE), Tahar KERFA (procuration donnée à Elénice SUZAT)

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 24
	Excusés représentés : 5	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Tanguy NAIME a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026_DEL_107

OBJET : Tennis Club des Gorges de la Loire : Demande d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'année 2026 – Finales Nationales des challenges AFTS 2026 Elite

Monsieur le Maire indique que le Tennis Club des Gorges de la Loire a sollicité la mairie pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'année 2026 au vu de la participation de 6 joueurs du Clubs aux Finales Nationales des Challenges AFTS 2026 Elite qui auront lieu à Arcachon du 17 au 30 septembre 2026.

Il est donc proposé aux élus de bien vouloir se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelles de fonctionnement à hauteur de 300 € pour l'année 2026 au Club de Tennis des Gorges de la Loire pour la participation aux finales nationales des challenges AFTS 2026 Elite.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Approuver le versement d'une subvention exceptionnelles de fonctionnement à hauteur de 300 € pour l'année 2026 au Club de Tennis des Gorges de la Loire pour la participation aux finales nationales des challenges AFTS 2026 Elite

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures, À Aurec-Sur-Loire

Le Maire

Laurent ROUSSET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

18 SEP. 2026